

95B/1525

A 5817

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LE PROJET D'APPORT DU FONDS ARTISANAL DE MONSIEUR ET MADAME Patrick PIAZZA D'OLMO

Par ordonnance du 13 Avril 1995, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Corbeil Essonnes, a bien voulu me désigner en qualité de Commissaire aux Apports, chargé d'apprécier la valeur des apports devant être effectués à la S.A.R.L. en formation, dénommée S.A.R.L. PIAZZA D'OLMO, par Monsieur et Madame Patrick PIAZZA D'OLMO.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de cette mission.

Monsieur Patrick PIAZZA D'OLMO, exerce à 91600 SAVIGNY SUR ORGE, 17 rue du Bosquet, et sur chantiers, depuis le 17 Février 1986, l'activité d'électricien.

Monsieur et Madame Patrick PIAZZA D'OLMO, font apport de la branche complète de l'activité artisanale à la S.A.R.L. en formation PIAZZA D'OLMO, devant avoir un capital de F. 60.000, correspondant à l'apport en nature estimé de la branche d'activité, et donnera lieu à attribution de 600 parts sociales de 100 francs chacune de nominal.

Cet apport en nature est donc constitué par un fonds artisanal d'électricien, exercé par Monsieur PIAZZA D'OLMO, 17 Rue du Bosquet à 91600 SAVIGNY SUR ORGE et sur divers chantiers, immatriculé à la Chambre des Métiers de Versailles, sous le numéro 1348.61, Siren 334.762.531.

Ce fonds artisanal comprend :

- La clientèle et tout autre élément à propriété incorporelle y concourant.

Le tout d'une valeur de F.

12.400,00

- Les éléments corporels servant à l'activité professionnelle.

- Le matériel et outillage :	
- Un marteau perforateur pour F.	1.345,00
- Un ensemble test polyvalent pour F.	1.178,00
- Des agencements bureaux pour F.	3.187,00
- Du matériel de transport :	
- Une camionnette Fourgon RENAULT TRAFIC 184 AVV 91 pour F.	8.087,00
- Une camionnette EBRO 832 BEC 91 pour F.	26.940,00
- Du matériel de bureau et informatique :	
- Un télécopieur CANON pour F.	1.060,00
- Un téléphone pour F.	114,00
- Un ordinateur et imprimante pour F.	3.625,00
- Un téléphone et répondeur PHILIPS pour F.	1.248,00
- Un téléphone voiture pour F.	816,00

Soit un total d'éléments corporels d'une valeur de F. 47.600,00

VALEUR TOTALE : 60.000,00
=====

Je me suis assuré :

- De la fidélité de la clientèle justifiant qu'une valeur lui soit attribuée.

- De l'existence des biens corporels apportés et j'ai apprécié la valeur qui leur était attribuée.

A cet effet, je me suis fait communiquer tous documents comptables et autres et j'ai recueilli toutes informations nécessaires auprès de l'entreprise.

La valorisation du fonds artisanal a été établie sur la base de 10 % du chiffre d'affaires moyen des trois dernières années, soit une valeur globale évaluée à F. 61.577, arrondie à F. 60.000, et se décomposant de la façon suivante :

- Elements corporels (matériel et outillage, agencements, matériel de bureau)	F.	47.600,00
- Eléments incorporels	F.	12.400,00
TOTAL EGAL :	F.	60.000,00 =====

Il est proposé de rémunérer les biens apportés par l'attribution de 600 parts sociales de 100 francs nominal chacune, à créer par la Société à Responsabilité Limitée PIAZZA D'OLMO, à titre de souscription au capital.

Ces chiffres ont été déterminés en fonction de la situation nette actuelle de l'entreprise et de l'évaluation des biens apportés.

Cette proposition de rémunération semble être raisonnable.

*

* *

EN CONCLUSION

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur générale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à F. 60.000.

La valeur de ces apports correspond au moins à la valeur du nominal des parts sociales à émettre.

Fait à SAVIGNY SUR ORGE
Le 29 Avril 1995
Le Commissaire aux Apports



Gilbert PAOLINI
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris.